

Soigner

Les élections cantonales du printemps sont dans l'air, cela se sent. Comme tous les quatre ans, la république s'agite davantage qu'à l'ordinaire. Le domaine de la santé, en profond remodelage, est cette année davantage encore que par le passé un enjeu important. Candidats et partis l'ont parfaitement compris et plusieurs d'entre eux en font d'ores et déjà un de leurs thèmes de campagne.

En toute transparence, la direction générale et le conseil d'administration se sont mis à la disposition de toutes celles et ceux, candidats et partis, qui souhaitent récolter des informations sur notre vécu et nos perspectives pour se forger une légitime opinion.

L'Hôpital neuchâtelois travaille d'une manière générale depuis sa naissance sous haute surveillance ; cela sera plus que jamais le cas jusqu'en avril. Et que dire des discussions engendrées notamment par les initiatives, populaires et communales, qui marqueront encore la fin de la législature.

Sur le terrain, jour après jour au chevet des patients, vos préoccupations de professionnels de la santé sont bien loin du jeu des ambitions personnelles et des objectifs électoraux. Vous répondez à une autre noble mission : celle d'assurer à la population des soins de qualité.

Plutôt que nous perdre à échafauder hypothèses et scénarii de politique-fiction, centrons notre énergie en toute sérénité sur ce que nous savons faire et que la population attend de nous : soigner. Et laissons souffler les vents de campagne.

Pascal Rubin, directeur général

Règlement de la crèche

Un nouveau règlement de la crèche a été édicté par la direction générale ; reprenant celui déjà en vigueur datant du 23 mai 2007, il inclut des modifications découlant de modifications des directives cantonales.

Les adaptations principales portent sur la référence au barème cantonal pour les prix de pension et la remise des plans de garde au plus tard le 5 du mois pour le mois suivant.

Ce règlement est disponible sur Intranet via le moteur de recherche et auprès des crèches.

Enquête sur la « culture sécurité des patients »

En novembre nous vous informions de la création du comité « Qualité clinique et sécurité des patients ». En décembre nous vous présentions la mission du comité ainsi que les membres qui le composent. En ce début d'année, nous vous annonçons la réalisation d'une enquête au sein de l'Hôpital neuchâtelois concernant notre « culture de la sécurité des patients ».

C'est au moyen d'un questionnaire adressé à l'ensemble des professionnels ayant un contact direct ou indirect avec les patients et travaillant depuis au moins six mois dans notre institution que se fera cette enquête.

Les objectifs de celle-ci sont de faire un état des lieux en matière de culture de sécurité et de concevoir une politique institutionnelle. Elle nous permettra également de mieux comprendre la sensibilité des collaborateurs par rapport à la sécurité des patients et leur disposition à signaler les incidents, accidents et erreurs dont ils sont témoins. Ceci doit ensuite nous amener à définir des priorités d'action pour faciliter la notification de tels événements, pour en tirer les enseignements et pour corriger les processus de travail afin de les rendre plus sûrs.

Cette enquête apportera de précieuses informations au comité si chaque professionnel concerné répond au questionnaire et le fait de façon très franche. Vos réponses seront traitées de façon confidentielle par une société extérieure spécialisée, la direction ne recevant aucune donnée individuelle.

La réponse au questionnaire faisant partie des tâches et responsabilités des collaborateurs qui le recevront, le temps nécessaire pour compléter ce document sera mis à disposition. La distribution nominative (le nom ne figure que sur la lettre d'accompagnement qui reste en votre possession) sera effectuée par votre chef de service ou d'unité. En cas d'absence, celui-ci vous sera envoyé par la poste.

Il sera possible de déposer le questionnaire complété dans les urnes qui seront disposées dans chaque site ou de l'envoyer par courrier interne au soussigné, qui vous remercie d'ores et déjà de votre participation. Une information plus détaillée sera distribuée aux participants au mois de février.

Robert Dassylva, coordinateur qualité

Passage de témoin en gynécologie-obstétrique

Dans le cadre de la mise en place du site "mère-enfant" unique transitoire, la direction générale a décidé, en concertation avec les médecins concernés, du passage de témoin de médecin-chef du département de gynécologie-obstétrique du Dr Paul Tolck au Dr Yves Brünisholz, avec effet au 1er janvier 2009.

Ce mandat est confié au Dr Brünisholz pour une durée de 4 ans.

Le Dr Tolck poursuit son activité de chef de service de gynécologie-obstétrique du site de La Chaux-de-Fonds; la direction le remercie pour son travail à la tête du département depuis deux ans et souhaite bon vent au Dr Brünisholz dans sa nouvelle fonction.



Un mandat de prestations signé entre l'HNE et le CEG

Les relations entre le Centre électronique de gestion et l'Hôpital neuchâtelois sont désormais régies par un mandat de prestations qui formalise leur collaboration. Ce mandat est entré en vigueur le 1^{er} janvier.

Cet accord, en relation avec la convention signée entre la Ville de Neuchâtel et la CNIS (Convention neuchâteloise d'informatique de santé), vise à assurer une gestion rationnelle dans le domaine informatique, diminuer les coûts d'achat, d'exploitation et de maintenance du système informatique tout en garantissant la pérennité.

Concrètement, les prestations concernées sont notamment la gestion du système d'information, le suivi des contrats d'achat comme de maintenance, l'exploitation du système informatique, la maintenance hardware, la mise à disposition et la maintenance des logiciels, la formation et l'assistance aux utilisateurs.

En lien avec ce mandat, la direction générale a souhaité donner au chef du centre de compétence Santé du CEG, Monsieur **Gilbert Tripet**, une position organique en tant que responsable du système d'information. A ce titre, il participe en tant qu'invité aux séances de la direction générale depuis le 1^{er} janvier 2009.

Son cahier des charges à cette fonction recouvre les aspects de communication entre le CEG et la direction générale de l'HNE, de gestion de projets liés au système d'information, d'intégration des projets informatiques au plan stratégique de la CNIS, de cohérence des données. Il prévoit sa participation à la rédaction de directives et procédures à la protection des données et de la sphère privée des personnes et la gestion du parc des postes de travail et des périphériques.

Rien de très révolutionnaire, mais quelques changements et, surtout, la formalisation d'une longue et fructueuse collaboration.

Radioprotection

un responsable, une commission

La **radioprotection** désigne l'ensemble des mesures, tant techniques qu'administratives, prises par notre institution en collaboration avec l'office fédéral de la santé publique, pour assurer la protection de l'homme (personnel, patient et public) et de son environnement, contre les effets néfastes des rayonnements ionisants.

On entend par rayonnement ionisant un rayonnement qui produit des ionisations dans la matière qu'il traverse (en particulier à l'hôpital, les rayons X, les rayons gamma, les rayons Beta + et Beta -), avec des usages pratiques bénéfiques, mais potentiellement dangereux pour les organismes vivants.

La direction générale a validé la désignation de Monsieur **Stéphane Tual**, TRM responsable de la médecine nucléaire, comme personne en charge de la radioprotection pour l'institution (fonction à temps partiel). Il est, à ce titre, chargé de diriger, coordonner et mettre en place les processus en matière de radioprotection sur l'ensemble des sites de l'HNE.

Il s'entourera pour ses travaux d'une commission ad hoc, constituée prochainement, composée d'un radiophysicien, du TRM responsable, du responsable MST, d'un représentant de la médecine nucléaire et du responsable biomédical.

La commission « radioprotection » proposera les directives internes relevant de la législation et de la réglementation sur la radioprotection, en accord avec l'office fédéral de la santé publique et la direction générale.

Directives institutionnelles

Badge

Le badge constitue le support d'identification de chaque collaborateur et de sa fonction tant pour les patients, le public que les autres employés.

Une directive institutionnelle émise en décembre dernier en rend le port obligatoire sur tous les sites.

Figurent sur le badge, outre le logo de l'Hôpital neuchâtelois et la photographie du titulaire, son prénom, son nom et son poste tel que répertorié dans SAP.

Les seules exceptions à ces principes sont les collaborateurs des urgences sur les badge desquels ne figure pas le nom de famille, de manière à préserver leur sphère personnelle.

Pour les médecins, quel que soit leur genre, le prénom est précédé de l'abréviation « Dr ».

Une large campagne de remplacement des badges existants a été entreprise sur tous les sites par l'unité d'administration du personnel et chacun devrait désormais disposer d'un badge HNE.

L'UADP (unité administration du personnel) est à votre disposition pour répondre à vos questions à ce sujet au 032 854 47 48.

Frais professionnels

Le Règlement des indemnités pour frais professionnels (RIF) de la CCT santé 21 mérite des précisions d'application dans le cadre d'une institution multisite comme la nôtre. C'est ce qu'apporte la directive institutionnelle adoptée par la direction générale pour chacune des catégories d'indemnités (subsistance, logement, transport). Un tableau indique sur quelle base kilométrique le remboursement des frais de déplacement entre sites est calculé.

Objets trouvés

Il arrive souvent que des patients, des visiteurs ou des collaborateurs de l'HNE égarent des objets dans nos locaux. Une directive institutionnelle précise dorénavant quel doit être le cheminement, l'objectif étant de retrouver son propriétaire et de lui rendre l'usage de son bien.

Ces trois directives sont disponibles sur Intranet à l'aide de mots clés ; elles le sont également auprès de l'UADP ou du service du personnel pour les deux premières et du service de sécurité pour la troisième.